



La Gazette de HOUX

LA FIBRE ARRIVE!



Editorial	2	Informations Municipales	6 à 8
		La fibre optique à Houx	
Vie locale -		Informations Municipales	
Vide-Grenier 2016	3	Balade thermographique	9
Immeuble dangereux		Rappel pour le ramassage des feuilles	
Vie locale		Informations Municipales	
11 novembre 2016		Un nouveau site Internet pour la commune	10 - 11
Nettoyage des rues	4	Terrain viabilisé à vendre	
Mesures de sécurité		L 'essentiel des Conseils Municipaux	
Vie locale		Etat civil, Agenda, Permanence élections,	12
Jumelage	5	Permanences de la Mairie	



EDITORIAL

L'arrivée de la fibre optique à HOUX et sa commercialisation ont eu lieu ce vendredi 18 novembre 2016. C'est donc avec plus de 4 mois d'avance sur le calendrier prévisionnel, que cette innovation majeure s'ouvre à l'ensemble des habitant(e)s de notre commune.

La réunion publique du 25 octobre 2016 à la salle socioculturelle de HOUX sur le très haut débit a réuni près de 200 participants. Les questions posées sur les aspects techniques ont été pertinentes et celles concernant l'opérateur SFR ont été sans concessions. Elles ont toutes permis d'enrichir la présentation organisée par le syndicat mixte ouvert «Eure-et-Loir numérique» maître d'œuvre du déploiement du très haut débit sur le département d'Eure et Loir.

En plus des enjeux économiques et sociaux de la nouvelle économie numérique qui vont s'ouvrir à présent, les usages liés à cette technologie vont nous permettre de désenclaver les communes rurales comme la nôtre.

Autre motif de satisfaction, le déploiement rapide des réseaux de fibre optique dans notre village l'a été sans creuser les chaussées ou les trottoirs, tout en réduisant au minimum l'installation de poteaux bois sur le territoire communal.

La commune de HOUX ayant été précurseur sur la nécessité d'être « fibrée », je remercie vivement toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés dans le cadre d'un groupe de travail décidé par notre Conseil Municipal pour l'obtention du très haut débit sur notre commune de HOUX.

JF PICHERY

REDACTEURS	DIRECTEUR DE PUBLICATION : JF Pichery
JF Pichery, P. Roger, JL Fouquet	REALISATION : JL Fouquet
Nombre d'exemplaires : 350	EDITEUR : Commune de HOUX

VIDE GRENIERS



Comme chaque année le traditionnel vide-greniers s'est tenu à Houx le 1er dimanche d'octobre et, comme toujours, il a drainé de nombreux visiteurs.

Les vendeurs étaient nombreux et la place disponible ne permet pas de satisfaire toutes les demandes. Tout au long de la journée les promeneurs, simples curieux ou chineurs ont arpenté les rues à la recherche de la bonne affaire.

Un succès dû en grande partie à une météo très clémente mais surtout à l'organisation

toujours efficace de la part du comité des fêtes. Il faut saluer le travail des bénévoles, qui permettent la mise en place mais aussi d'assurer les animations comme la buvette et la restauration.

Une mention spéciale cette année, compte tenu des risques inhérents à l'insécurité globale, et un remerciement aux agriculteurs locaux qui ont prêté des engins permettant d'établir des chicane pour sécuriser les accès au site.

Rendez vous l'année prochaine!



Immeuble menaçant ruine rue de la Mairie

La chaumière située rue de la Mairie a cessé d'être entretenue depuis le décès de sa propriétaire survenu voilà dix ans. Le bâtiment appartient désormais à une indivision successorale comprenant plus d'une vingtaine de personnes. Il présente aujourd'hui des désordres importants dans sa toiture qui font craindre pour la sécurité des usagers de la voie publique, mais également pour celle de la propriété voisine. Dans le cadre de ses obligations de police, la municipalité a été amenée à saisir le tribunal administratif d'Orléans qui a désigné un architecte expert chargé de statuer sur l'existence d'un péril et sur les mesures à prendre. Ce dernier a conclu à l'existence d'un péril grave et imminent et prescrit des mesures provisoires de sauvegarde. Un arrêté de péril a été pris par la municipalité imposant aux propriétaires la réalisation, sous un délai de 30 jours, des travaux prescrits. Un certain nombre de travaux d'urgence ont depuis été réalisés.

La municipalité espère que les propriétaires prendront conscience de leurs obligations et de la nécessité de trouver une solution définitive pour cet immeuble. En effet, après la réalisation de mesures provisoires de sauvegarde (péril imminent), la législation impose la réalisation de mesures définitives destinés à faire cesser durablement une situation de péril qualifiée ensuite d'ordinaire.





Somme pour les Britanniques, les deux pour les Allemands. La commémoration de ce 11 novembre 2016 fut l'occasion de rappeler cette année de batailles majeures, de sacrifices de part et d'autre. Avec un temps clément, des habitants de Houx, souvent en famille avec les enfants, sont venus rendre hommage aux soldats tombés pour leur pays, avec un texte lu par un jeune après le dépôt de gerbe au Monument aux Morts. Pour que le souvenir ne s'éteigne jamais...

Commémoration du 11 Novembre

Il y a 100 ans, 1916, une année terrible. Si les combats font rage sur tous les fronts, deux batailles majeures, particulièrement meurtrières, Verdun pour les Français, la



Nettoyage des rues

La prolifération des végétaux gâche l'environnement, notamment au niveau des trottoirs et caniveaux. L'interdiction des produits phytosanitaires, le respect de



l'environnement, rendent cet entretien plus complexe, plus long. La municipalité a fait appel fin septembre à une entreprise spécialisée pour traiter la partie basse du village.

Cette expérience a prouvé l'efficacité de ce système mécanique, tout en montrant les difficultés de nettoyage qui suivent ce type d'intervention.

L'opération sera donc renouvelée pour l'ensemble du village au mois de mars 2017. La population en sera informée pour prendre les dispositions nécessaires, notamment en matière de stationnement.



Des mesures de sécurité pour l'école

Dans le cadre du plan *vigipirate* et des mesures destinées à faire face à la menace terroriste, le Major Durpoix, responsable de la brigade de gendarmerie de Maintenon est venu visiter le 30 septembre dernier les locaux de l'école de Houx et son environnement. Lors de cette visite un certain nombre de préconisations relatives à la sécurité des enfants ont été faites : Installation de films sans tain sur les vitrages des salles de classe et de la cantine, afin de dissimuler de l'extérieur la vue des enfants et installation sur les portes extérieures de barres anti-panique afin d'éviter les accidents, en situation d'évacuation d'urgence. Ces travaux ont été réalisés dès le mois suivant.

COMITE DE JUMELAGE DU CANTON DE MAINTENON

50 ans !!!

Le jumelage cantonal franco-allemand existe depuis 1967 : l'ancien « canton de Maintenon » et ses 19 communes sont jumelés avec le « Landkreis » d'Amberg-Sulzbach, en Bavière. Avant les festivités du cinquantième anniversaire de notre jumelage en 2017, les échanges entre notre canton et nos amis bavarois se sont poursuivis en 2016.

Beaucoup de rencontres ont eu lieu en 2016 :

En mars a eu lieu un échange scolaire entre les germanistes du Collège d'Épernon et les francophones du lycée d'Amberg. 12 lycéens allemands accueillis à Épernon dans les familles françaises et 12 collégiens d'Épernon se sont rendus ensuite à Amberg avec leur professeur, où ils ont suivi les cours et découvert le mode de vie et la culture bavaroise.

En avril, une délégation allemande de Maires et de Conseillers de l'arrondissement (Kreisräte), avec à leur tête Richard Reisinger, Landrat de Bavière, est venue préparer dans notre canton les manifestations du cinquantième anniversaire de l'an prochain, en Bavière.

En mai, Les « Amis d'Illschwang », de Saint-Piat sont allés en Bavière rencontrer leurs homologues sportifs. En mai, encore, l'Harmonie des « Dragons de Noailles » de Maintenon



est allée à Auerbach, dans notre canton jumelé, rencontrer les musiciens de la « Knabenkappele ».

Les projets pour 2017 :

2017 fêtera le cinquantième anniversaire de notre jumelage. Des manifestations particulières et le renouvellement de la charte du jumelage auront lieu en Bavière. Une importante délégation d'adhérents, de Maires et d'Officiels de notre canton est attendue pour participer à cet évènement majeur qui aura lieu du 24 au 28 mai 2017.

Un nouvel échange scolaire entre Épernon et Amberg aura lieu en mars 2017.

L'assemblée générale du Comité de jumelage aura lieu le samedi 4 février 2017 à la salle des fêtes de Bleury-Saint-Symphorien.

Le Comité édite une feuille semestrielle d'information à destination de ses adhérents : « Jumelage Infos ». Cette feuille est également en ligne sur le site internet de certaines communes et disponible dans les mairies. Un site internet du Comité de jumelage est également consultable à l'adresse suivante : maintenon.jumelage.monsite-orange.fr

Réunion publique sur l'arrivée de la fibre optique



La réunion de présentation de l'arrivée de la fibre optique à Houx s'est déroulée le 25 octobre à la salle socioculturelle devant une assemblée particulièrement nombreuse. Cette réunion était animée par MM Jacques LEMARE, vice-président du Conseil Départemental et président du Syndicat Eure et Loir Numérique, Benoit DEY, directeur et Jules BECQUET, chargé d'animation au sein du syndicat, Jean-François PICHÉRY, maire de HOUX, Olivier DENQUIN, responsable commercial SFR Collectivités. Etait également présent, en introduction de réunion, M Philippe AUFFRAY, président

de la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon.

La présentation du syndicat départemental Eure et Loir Numérique

M LEMARE a présenté la raison d'être et les objectifs du syndicat départemental qu'il préside. Face à la carence d'investissement des grandes entreprises de la téléphonie et de l'internet, il s'agit d'assurer d'ici 2020 aux foyers et entreprises d'Eure et Loir, par une initiative publique (Conseil départemental, Conseil régional, Communauté de communes et d'agglomération), l'accès au haut débit (ADSL) ou très haut débit (fibre optique). Cet



investissement qui est financé par les collectivités locales du département, avec l'aide de l'Etat et de l'Europe, s'élève à 144 millions d'euros. Le réseau de fibre optique mis en œuvre est donc un réseau public dont l'exploitation a été confiée pour une durée de 15 ans, par délégation de service public, à l'entreprise SFR Collectivités, via sa filiale locale « Eure et Loir THD ». SFR Collectivités joue donc ici pour la fibre optique, le même rôle que ERDF pour l'électricité ou Orange pour la téléphonie fixe. Chacun est donc libre de choisir son opérateur (fournisseur d'accès à internet), sachant que pour l'instant, seul SFR grand public a accepté de commercialiser l'offre fibre. Les trois grands autres opérateurs (Orange, Bouygues Télécom et Free) peuvent néanmoins, à tout moment, décider de commercialiser des abonnements sur le réseau fibre.

L'arrivée de la fibre optique doit permettre d'obtenir des débits internet supérieurs à 100 mégabits/seconde contre 0,5 en moyenne actuellement (le fonctionnement de la télévision haute définition requiert 4 à 5 Mbits/s).

La demande de raccordement

Après les communes de la région d'Épernon, en mars et avril dernier, Houx, Yermenonville et une partie de Maintenon figurent parmi les premiers territoires du département à bénéficier de l'arrivée de la fibre optique. S'agissant de Houx, le service « fibre à l'abonné » est ouvert à la souscription depuis le 28 novembre directement auprès de SFR (en agence ou par internet).

Le raccordement fibre optique entre la voirie et l'intérieur du logement est réalisé après souscription d'une demande d'abonnement auprès du fournisseur d'accès internet (SFR grand public uniquement pour l'instant). Il utilise le même chemin que le câble téléphonique existant qu'il vient doubler (la ligne téléphonique classique en cuivre demeure en place, car elle appartient à Orange) : En souterrain (fourreau enterré) ou en aérien, voire les deux. Le coût du raccordement effectué par SFR Collectivités est facturé 250 € à l'opérateur internet (fournisseur d'accès internet), quel que soit le type de raccordement. Dans le cadre de leur politique commerciale, les fournisseurs d'accès internet sont libres de refacturer ou non les frais de raccordement. SFR grand public, seul opérateur présent pour l'instant, a décidé de ne pas refacturer ces frais. Le raccordement est donc offert, dès lors que la distance entre la voirie et le logement

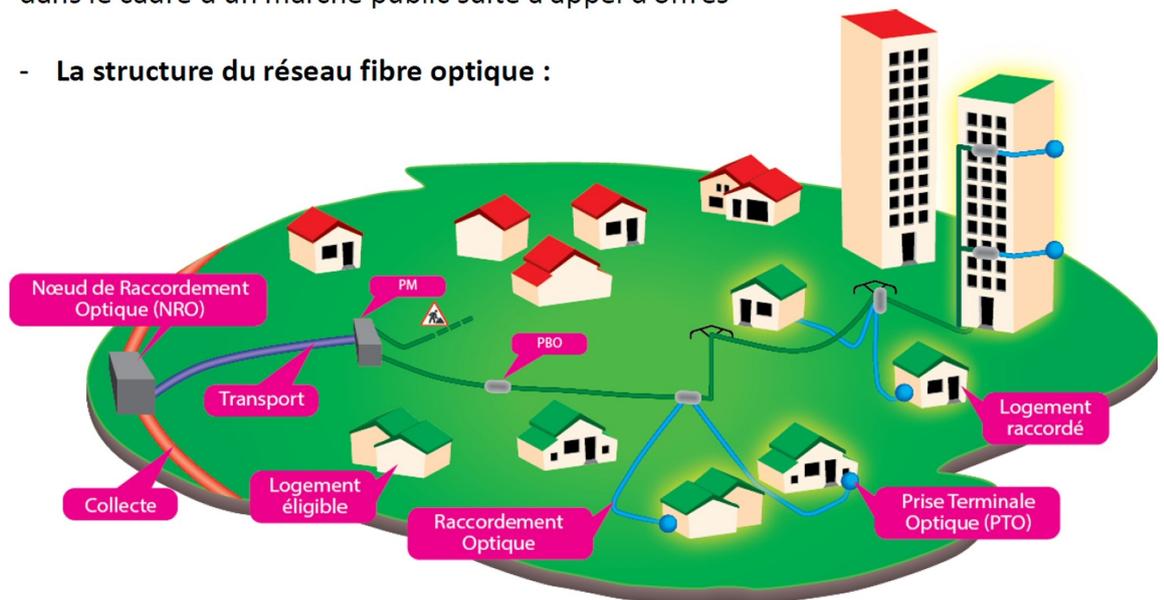
n'excède pas 200 mètres. Au cas où des travaux sur le terrain privé devaient s'avérer nécessaires (remplacement d'un fourreau défaillant pour une ligne enterrée par exemple), ces derniers seraient cependant à la charge du propriétaire.

Il est effectué un seul branchement par logement individuel. Pour pouvoir souscrire un abonnement à la fibre, il est nécessaire que l'adresse de l'habitation ou de l'entreprise soit référencée dans une base de données nationale (Médiapost). Une vingtaine de logements non répertoriés ont dû faire l'objet d'arrêtés municipaux de numérotation de voirie (liste disponible en mairie). Le raccordement de ces habitations risque donc d'être différé de quelques semaines par rapport aux logements déjà référencés dans cette base.

LA CONSTRUCTION DU RESEAU FIBRE OPTIQUE A L'ABONNE

Les travaux sont réalisés par le groupement Axione / Bouygues Énergie & Services dans le cadre d'un marché public suite à appel d'offres

- La structure du réseau fibre optique :



Le raccordement dans le logement est fait après la demande d'abonnement



Le rendez-vous de raccordement

Le raccordement du logement a lieu, sur rendez-vous, trois semaines minimum après la souscription de la demande d'abonnement. En aérien, le technicien va percer un trou au plus près de la porte d'entrée pour faire entrer le câble de la fibre (en souterrain, le fourreau téléphonique arrive déjà dans la maison). Il choisit avec le client l'emplacement de la prise de fibre optique, de préférence dans la pièce principale près de la prise TV. Le technicien fait circuler la fibre, soit de manière apparente (par exemple sur le dessus des plinthes avec un pistolet à colle), soit dans des goulottes, si déjà existantes. Il fournit lors de ce rendez-vous les équipements fibres (box, décodeur TV et

boîtier fibre), les installe et configure la box, ainsi que le décodeur TV SFR. Le technicien pourra également s'assurer de la connexion internet de l'ordinateur principal de l'habitation.

Il est conseillé d'attendre la mise en service effective de la fibre avant de résilier son abonnement en téléphonie et accès internet car des difficultés techniques sont toujours possibles.

FTTH - LE RDV DE RACCORDEMENT Installation dans le logement



Schéma de raccordement FTTH

Prise optique
(PTO)



1. Le technicien va percer un trou au plus près de la porte d'entrée pour faire entrer le câble de la Fibre

2. Choisir l'emplacement de la prise Fibre.

- Le technicien convient avec le client de l'emplacement de la prise optique et de l'installation
- généralement dans la pièce principale près de la prise TV pour des raisons pratiques

3. Le technicien fera circuler la Fibre ;

- soit de manière apparente (par exemple sur le dessus des plinthes avec un pistolet à colle) ;
- soit dans des goulottes si déjà existantes

4. Il posera la prise optique au mur à l'emplacement convenu avec le client dans la pièce principale

Les questions diverses abordées

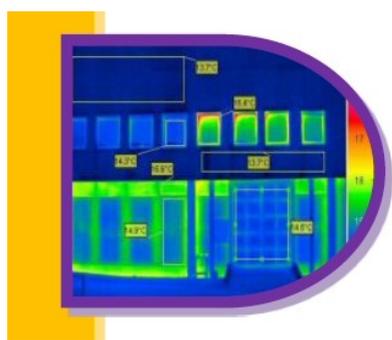
Il ne peut être accordé qu'un seul branchement par logement correspondant à un unique boîtier fibre. Chacun est bien évidemment libre de choisir ou non la fibre. L'abonnement à la fibre peut être cumulé avec un abonnement ADSL puisque les deux types de réseau (fibre et cuivre) coexistent. En cas de résiliation de l'abonnement fonctionnant sur le réseau classique cuivre, le dégroupage avec portabilité du numéro de téléphone (conservation du numéro commençant par un 02) est généralement possible.

Les dispositifs de télésurveillance (alarmes) ne sont pas forcément compatibles avec la fibre optique. Il convient de se renseigner auprès de l'entreprise prestataire. Un contrat d'abonnement téléphonique classique sur ligne cuivre devra, le plus souvent, être conservé.

M DENQUIN, responsable commercial a indiqué que les offres fibre SFR proposées s'entendaient d'un engagement de 12 mois et que la souscription d'une offre économique fibre « RED by SFR » sans engagement (commercialisée uniquement par internet) ne permettait pas, selon lui, d'obtenir le raccordement du logement.

Face aux inquiétudes liées à une image de la qualité de service SFR fortement dégradée, le président du syndicat départemental s'est voulu rassurant. Il a indiqué qu'il était en contact permanent avec le responsable régional de SFR Collectivités et qu'il se ferait le relais des difficultés rencontrées sur le territoire. Il a rappelé que la délégation de service public conclu entre Eure et Loir Numérique et SFR Collectivités comprenait des engagements de qualité de service. Leur non-respect est susceptible d'entraîner la rupture de ce contrat.

BALADE THERMOGRAPHIQUE



Le Syndicat Départemental d'Énergies et l'Espace Info Énergie (EIE) organisent une Balade Thermographique à Houx le mardi 17 janvier 2017.

Il s'agit d'une animation GRATUITE, l'EIE étant un organisme indépendant de tout fournisseur d'énergie et de tout professionnel de ce secteur.

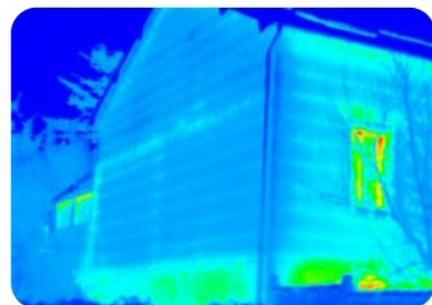
Elle s'effectue en partenariat avec, entre autres, la région Centre - Val de Loire, Chartres Métropole, le Syndicat Électrique du pays Chartrain et plusieurs communautés de communes.

La balade, d'une durée approximative d'une heure, permet à partir de la rue de visualiser des façades de maisons et de détecter, à l'aide de caméras thermiques, les éventuels défauts d'isolation entraînant des déperditions de chaleur.

Une dizaine de logements pourront avoir un cliché de façade permettant de visualiser l'état de leur isolation.

À l'issue de la balade une conférence aura lieu à la Mairie pour visualiser des clichés thermographiques intéressants. Cette conférence est un moment d'échange au cours duquel le conseiller présentera les solutions adaptées, allant du simple geste à d'éventuels travaux, ainsi que les aides financières existantes.

Il ne s'agit en aucun cas d'une démarche commerciale, la présentation de solutions n'étant pas assortie de mises en contact avec des entreprises. La conférence reste dans le domaine de l'information, l'EIE n'étant pas une société. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la Mairie, par mail à mairie.houx@gmail.com ou par téléphone au 02 37 32 31 54



Plantations, feuilles mortes et voirie Des rappels s'imposent !



Le code rural régit les distances de plantations en limite de propriété : 50 centimètres minimum concernant les haies dont la hauteur n'excède pas 2 mètres et 2 mètres minimum pour les arbres et arbustes qui dépassent les 2 mètres de hauteur. Dans tous les cas, les branches et la végétation développés par les plantations ne doivent pas dépasser votre limite de propriété.

Ces règles s'appliquent bien évidemment également en limite de la voie publique, avec des impératifs supplémentaires tenant à la sécurité de ses usagers, véhicules ou piétons, ainsi qu'au respect général de la vie en société.

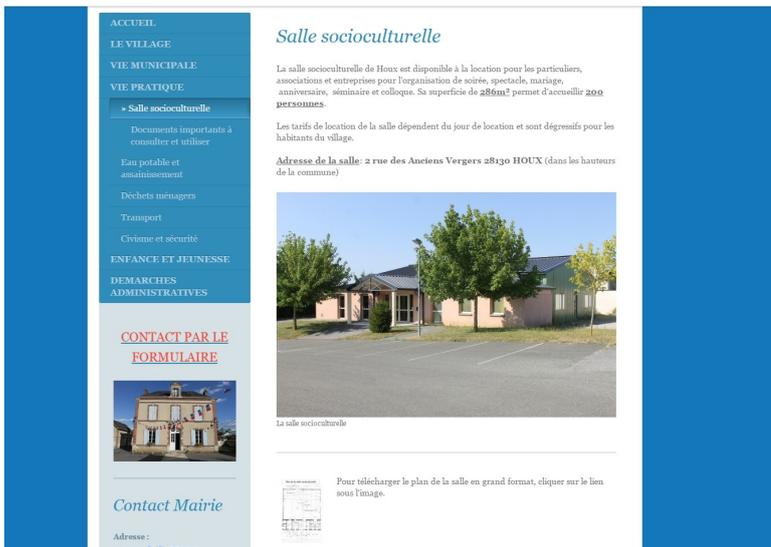
La végétation qui dépasse de vos murs et clôtures, ainsi que l'implantation de plantes grimpantes à l'extérieur de vos propriétés peuvent faire l'objet d'une certaine tolérance municipale à condition de ne nuire ni à la sécurité publique, ni à l'intérêt général.

Aussi, veuillez limiter régulièrement la végétation de ces plantations et ramasser les feuilles mortes qui en proviennent. Il n'appartient pas à la municipalité de se substituer aux obligations des riverains en la matière. En cas d'accident, votre responsabilité peut-être engagée. Même des feuilles mortes non ramassées peuvent en être la cause. Par ailleurs, leur décomposition sur les trottoirs et dans les caniveaux crée un substrat propice à la prolifération des mauvaises herbes dès le retour des beaux jours, prolifération qui nuit à l'aspect général du village.

La municipalité vous remercie d'avance de faire preuve de civisme à cet égard.

Un nouveau site internet pour la Commune

Ainsi qu'un certain nombre d'entre vous l'auront remarqué, le site internet : www.houx.fr n'était plus mis à jour depuis mars dernier, en raison de la complexité technique de sa mise en œuvre et de l'absence de bénévoles en capacité d'y remédier. La municipalité a donc décidé de changer d'hébergeur au profit d'un prestataire proposant une solution technique à la fois plus simple et moins onéreuse. L'équipe chargée de son animation est constituée de Jean-Luc FOUQUET, conseiller municipal (webmaster), Angélique BEGUE, secrétaire de mairie et Philippe ROGER, conseiller municipal (contributeurs). L'adresse du site devient provisoirement www.ville-houx.com.



La volonté du Conseil municipal est d'offrir aux Houssoises et Houssois un outil complètement refondé, recentré sur l'actualité et l'information communale, ainsi que sur l'activité municipale. Le renseignement pratique ou d'actualité recherché pourra y être facilement et directement accessible, avant d'effectuer une visite ou démarche en mairie, par exemple.

Visitez le nouveau site internet communal ! N'hésitez pas à le consulter souvent, car il sera régulièrement mis à jour. Vos suggestions seront par ailleurs les bienvenues !

Il est dès à présent accessible.

A vendre, terrain à bâtir viabilisé

Terrain plat situé 6 rue des Anciens Vergers à HOUX.
 Surface : 534 m²
 Coefficient d'occupation des sols : 0,45.
 Faire offre à la Mairie de Houx, 10 rue de la Mairie, 28130 HOUX
 Courriel : mairie.houx@gmail.com
 Téléphone : 02 37 32 31 54.



L'essentiel des décisions du conseil municipal

Séance du 23 septembre 2016

- Fixation à 100 % du taux potentiel d'avancement de grade des personnels communaux.
- Refus de délibérer sur la répartition des sièges de la future communauté de communes des Franges Franciliennes, compte tenu du choix fait par la commune de rejoindre la communauté d'agglomération de Chartres Métropole.
- Non-renouvellement de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale assurant l'instruction des dossiers d'urbanisme pour la période 2017-2020, dans la mesure où Chartres Métropole assure le même service gratuitement pour ses communes membres.
- Travaux de raccordement aux réseaux de deux terrains à bâtir communaux situés rue des Anciens Vergers – Choix de l'entreprise SARL LEROY Benoit pour 4 274,62 € TTC.

Séance du 3 octobre 2016

Acceptation du périmètre élargi de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole intégrant 21 nouvelles communes.

Séance du 21 octobre 2016

- Contrôle des installations de sécurité des bâtiments communaux – Choix de la société APAVE (900 € HT).
- Renouvellement triennal du contrat de prestation informatique et de formation SEGILOG (1 990 € HT annuels).
- Décision de maintenir en fonction le troisième adjoint auquel les délégations ont été retirées par le maire.
- Choix des mesures de sécurisation de l'accès à l'école et à la cantine suite aux préconisations de la gendarmerie.
- Installation de deux candélabres supplémentaires sur la place de l'Eglise et dans la sente reliant la Salle socioculturelle à la rue les Mantes.
- Mise en vente d'un terrain à bâtir communal viabilisé situé rue des Anciens Vergers.

Prochains Conseils Municipaux, en Mairie à 20h30

*** 16 décembre**

*** Le programme des conseils pour 2017 sera disponible sur le site Internet www.ville-houx.com**



ETAT CIVIL

Naissances :

21/09/2016 : BIDON Alexandre, André, Paul
 02/11/2016 : GANGNEUX Raphaël,
 Stéphane, Arnaud

**TOUTES NOS FELICITATIONS
 AUX HEUREUX PARENTS!!!**



Mariages :

16/09/2016 : M. TULLOUE Maxime, Joël et Mme
 JOLLY Laurianne, Aimée

**TOUS NOS VŒUX DE
 BONHEUR AUX NOUVEAUX
 EPOUX!!!**



Décès:

18/10/2016 : M. MALLET Jean-Claude

TOUTES NOS CONDOLEANCES AUX FAMILLES ET AUX PROCHES

AGENDA

10 DECEMBRE 2016	REPAS DES ANCIENS ET DU PERSONNEL COMMUNAL (Salle socioculturelle).
17 DECEMBRE 2016	BALADE DU PERE NOËL
14 JANVIER 2017	VŒUX DU MAIRE (salle socioculturelle)
17 JANVIER 2017	BALADE THERMOGRAPHIQUE (voir page 9)

ELECTIONS EN 2017 - IMPORTANT

**Pensez à vous inscrire sur les listes
 électorales si ce n'est déjà fait!**

Les inscriptions ont lieu à la Mairie, durant
 les permanences jusqu'au 31 décembre 2016.
 A titre exceptionnel, pour les retardataires, le
 secrétariat de Mairie sera
 exceptionnellement ouvert le
31 décembre 2016 de 10 h 00 à 12 h00.

Permanences de la Mairie :

Les Mercredis de 14h à 19 h ou sur
 rendez-vous en contactant la Mairie

☎ : 02 37 32 31 54
 ☎ : 02 37 32 31 94

www.ville-houx.com
 (formulaire de contact en page d'accueil)

Déposer toutes vos remarques
 ou suggestions

✉ Mairie de HOUX 10 rue de la Mairie
 28130 Houx

**ATTENTION : En dehors de la permanence mentionnée ci-dessus,
 fermeture de la Mairie du 26 décembre 2016 au 2 janvier 2017.**



JOYEUSES FETES A TOUS